

# Choix des producteurs

Profitez des éventuelles reprises du marché à terme.

# VITERRA



## Choisissez quand participer au marché et quand établir les prix.

### En quoi ça consiste?

Le contrat Choix des producteurs offre la possibilité de participer aux mouvements haussiers ou baissiers du marché à terme dans le cadre d'un contrat à livraison différée. Vous avez la possibilité d'augmenter le prix établi de votre contrat si le prix à terme augmente.

### Comment en bénéficier?

Le contrat Choix des producteurs vous permet d'utiliser votre entente sur les prix du grain existante pour établir un contrat Choix des producteurs.

- Vous établissez le prix d'exercice et la protection contre les risques de baisse du cours au moment de conclure le contrat Choix des producteurs.
- Vous pouvez participer aux mouvements haussiers ou baissiers du marché à terme de marchandises tout au long de la période du contrat, ce qui établit le prix final du contrat Choix des producteurs.
- Les capitaux propres positifs reçus seront basés sur la différence entre le prix initial et le prix final du contrat Choix des producteurs.
- Les capitaux propres négatifs seront recueillis lors du règlement, le cas échéant.
- Les capitaux propres des contrats Choix des producteurs sont complétés lors du règlement.
- Vous pouvez réviser le prix du contrat jusqu'à trois fois.

### Quand devriez-vous l'utiliser?

- Lorsque vous croyez que le marché à terme de marchandises est à la hausse.
- Lorsque vous croyez que les conditions du marché évoluent et souhaitez ajouter de la valeur à un contrat à livraison différée.
- Lorsque vous avez un prix au comptant supplémentaire que vous souhaitez obtenir sur un contrat à livraison différée existant.

### Quels sont les avantages?

- Capacité d'adapter les livraisons de grain aux besoins.
- Possibilité de participer à tout mouvement du marché à terme avant ou après la livraison.
- Possibilité d'augmenter le prix du contrat.

### Ce que vous devez savoir ?

- Ce contrat est offert pour le maïs, le soja, le canola et le blé.
- Possibilité de réviser le prix du contrat jusqu'à trois fois.
- Les contrats doivent être exécutés par tranches de 136 tonnes pour le(s) blé(s), 20 tonnes pour le canola, 136 tonnes pour le soja et 127 tonnes pour le maïs.
- Frais de 2 \$ par tonne métrique par prix. Maximum de 6 \$ (3 révisions) par tonne métrique.

Bien que le contrat décrit dans la présente offre une option de marketing auprès de Viterra, aucun contrat ou programme de marketing ne peut éliminer tous les risques associés à vos descriptions de commercialisation des grains. Les résultats historiques ne constituent pas une garantie de rendement futur, et Viterra n'offre aucune garantie selon laquelle les données historiques fournies sont exemptes d'erreurs et d'omissions, bien qu'elle s'efforce de les éviter. Ces renseignements ne devraient être utilisés que pour vous aider à répondre à vos besoins en matière de commercialisation des grains.